



CRS Canton de Berne, Case Management Intégration, Bernstrasse 162, 3052 Zollikofen

Aux cabinets dentaires

En mars 2023

Soins dentaires pour personnes à protéger (statut S)

Monsieur, Madame,

Sur mandat de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), nous soutenons et accompagnons les client-e-s ayant un statut S. Nous vous demandons de tenir compte des explications suivantes pour le traitement dentaire des personnes à protéger.

Traitement des enfants d'âge préscolaire et scolaire (0 à 15 ans inclus):

Dans le cas des enfants d'âge préscolaire et scolaire, les directives de l'aide sociale pour le traitement dentaire s'appliquent, seule **l'orthodontie étant exclue de la prise en charge des frais**. La planification du traitement doit être basée sur la planification et les recommandations de traitement de l'**AMDCS**. Seuls les coûts des soins dentaires **nécessaires, simples, efficaces, économiques, appropriés et proportionnés** sont couverts par l'aide sociale.

Avant que des traitements dentaires prévisibles puissent être effectués, les client-e-s doivent prouver leur devoir de collaboration pendant 18 mois. Pendant cette période, l'indication «Attendre» est valable et donc:

- le traitement de la douleur en général par extraction de la dent douloureuse. Dans des cas exceptionnels, la préservation des dents essentielles s'applique.
- traitement au moyen d'obturations provisoires à long terme et de remplacement du volume dentaire, dans des cas exceptionnels, obturations composites définitives sur des dents stratégiques.
- programme intensif d'hygiène, fluoruration, motivation pour la responsabilité personnelle.

Les frais de **l'évaluation initiale** ne peuvent pas dépasser **250 francs**. Le traitement d'urgence et de l'hygiéniste dentaire pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire (0 à 15 ans inclus) est effectué sans estimation préalable des coûts comme suit: urgence jusqu'à un maximum de 300 francs et HD ou TP max. 210 francs par an.

Avant le début du traitement, un **devis** incluant les **images radiographiques** déjà prises (version numérique uniquement) doit être envoyé à la CRS Canton de Berne. Après la première évaluation et pour une restauration de 1'000 francs ou plus, nous avons également besoin d'un **formulaire dentaire** rempli (voir annexe).

Traitement des adolescents âgés de 16 à 18 ans et des adultes:

Seuls les traitements d'urgence de la douleur jusqu'à un maximum de 300 francs seront couverts sans devis. Pour les traitements approfondis de la douleur, un devis incluant les radiographies déjà réalisées (version numérique uniquement) doit nous être envoyé. Nous avons également besoin d'un formulaire dentaire dûment rempli (voir annexe).

Attention: HD, respectivement TP, max. 210 francs par an uniquement pour les adolescents de 16 à 18 ans.

Directives générales:

Les **tarifs 222 (Dentotar)** et **223 (Tartec)** doivent être utilisés pour les devis et les factures. Le point tarifaire s'élève à 1 franc (pour la technique dentaire plus les frais des matériaux plus la TVA).

Veillez toujours envoyer les **factures** directement à la CRS Canton de Berne. Les factures ne doivent être émises qu'après la fin du traitement (veuillez ne pas envoyer de factures partielles).

Nous ne couvrons pas les coûts pour les prestations suivantes:

- Traitements orthodontiques
- Rendez-vous manqués
- Utilisation de lasers (position tarifaire n° 4.0600)
- OPT de routine. Une indication médicale doit être fournie.
- Soins dentaires hors du canton (sauf traitement d'urgence)

En raison de la situation actuelle et de la charge de travail connexe, **une période d'attente d'un à deux mois** peut s'imposer. Nous vous remercions de votre compréhension.

En cas de questions, veuillez contacter :

→ zahnbehandlung@srk-bern.ch

→ Tél. 031 919 09 59

Merci beaucoup.

Meilleures salutations
CRS Canton de Berne

